

I.7 - POSTES SPÉCIFIQUES ACADÉMIQUES – SPEA

I.7.1 - POSTES SPÉCIFIQUES ACADÉMIQUES (HORS ULIS) : PROCÉDURE DANS I-PROF ET SIAM

L'affectation sur postes spécifiques académiques ne tient pas compte du barème des candidats mais des attendus (compétences, connaissances) figurant dans la fiche de poste publiée au début de la campagne.

Deux options permettent de connaître la liste des postes SPEA vacants dans la page « planning » de SIAM :

- **Consultez les postes vacants** : liste indicative, tous postes confondus (banalisés et SPEA) ;
- **Carte académique des postes spécifiques (vacants ou non)** : ⚠ **Seront examinées uniquement les candidatures portant sur un poste SPEA déclaré vacant** (commentaire « SPEA VACANT » dans SIAM ou fiche de poste publiée). Les candidatures sur les postes non vacants affichés seront supprimées. La liste exhaustive des postes SPEA vacants à la rentrée 2026 est également publiée sur le site académique.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Les candidats doivent suivre intégralement la procédure du tableau ci-après en suivant dans l'ordre les 5 étapes entre I-PROF et SIAM, puis dans COLIBRIS, sous peine de non prise en compte de la demande.

Après sélection du type de poste SPEA dans SIAM, les candidats doivent déposer dans I-PROF leurs pièces justificatives, puis formuler dans SIAM des vœux précis ETB (établissement) portant sur des postes SPEA publiés vacants après consultation de la fiche de poste, en premier rang et avant les éventuels vœux non spécifiques, et éditer un récapitulatif provisoire après la saisie des vœux pour s'assurer de leur prise en compte. Dès la clôture de la campagne, ils téléchargeront et déposeront leur confirmation de demande de mutation dans la démarche dédiée de la plateforme Colibris Aix-Marseille.

ÉTAPES	CANDIDATS <u>ENTRANTS</u> DANS L'ACADÉMIE	CANDIDATS <u>AFFECTÉS</u> A AIX-MARSEILLE
1- I-PROF	☐ Mettez à jour votre CV dans i-prof avant la formulation des vœux.	☐ Mettez à jour votre CV dans i-prof avant la formulation des vœux.
2- SERVICES / SIAM	☐ Consultez la <u>carte académique des postes spécifiques vacants ou non</u> . Attention : seuls les postes vacants ont une fiche de poste publiée. ☐ Cliquez sur <u>retour</u> puis sur <u>saisissez vos vœux de mutation</u> . ☐ Générez une demande de poste SPEA en formulant un vœu ETB + le type de poste spécifique. Cliquez sur <u>retour</u> pour prendre connaissance des instructions académiques avant de continuer.	☐ Consultez la <u>carte académique des postes spécifiques vacants ou non</u> . ⚠ : seuls les postes vacants ont une fiche de poste publiée. ☐ Cliquez sur <u>retour</u> puis sur <u>saisissez vos vœux de mutation</u> . ☐ Générez une demande de poste SPEA en formulant un vœu ETB + le type de poste spécifique ☐ Cliquez sur <u>retour</u> pour accéder à I-prof
3- I-PROF / SERVICES / SPEA (titulaires de l'académie) ou E-MAIL (entrants de l'inter)	☐ Envoyez les documents ci-dessous par e-mail à mv2026@ac-aix-marseille.fr au plus tard le mercredi 08 avril 2026 à 12h00 en précisant dans l'objet : SPEA 2026 - DISCIPLINE - NOM PRÉNOM ☐ Joignez 1 fichier au format PDF par document, taille 2 Mo maximum par fichier : ☐ CV issu d'I-Prof ; ☐ lettre de motivation ; ☐ dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière ; ☐ fiche d'habilitation le cas échéant. <u>À ce stade, votre candidature est incomplète :</u> ☐ Retournez dans les services/SIAM / <u>saisissez vos vœux de mutation</u> pour saisir vos vœux.	☐ Consultez les instructions dans I-prof/ les services/ SPEA ; ☐ Ajoutez les documents relatifs à votre candidature : 1 fichier par document, taille 2 Mo maximum par fichier : (NB : CV issu d'I-Prof récupéré automatiquement) ☐ lettre de motivation ; ☐ dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière ; ☐ fiche d'habilitation le cas échéant. NB : lorsqu'une pièce est ajoutée, le candidat peut lire : <u>Visualisez votre lettre de motivation /rapport...</u> <u>À ce stade, votre candidature est incomplète :</u> ☐ Retournez dans les services/SIAM / <u>saisissez vos vœux de mutation</u> pour saisir vos vœux.
4- SERVICES / SIAM	☐ Saisissez vos vœux ETB spécifiques <u>avant</u> les éventuels vœux sur postes banalisés. ☐ Cliquez sur <u>retour aux demandes</u> ☐ Éditez un récapitulatif afin de vérifier votre saisie : le vœu spécifique ETB doit figurer avant les vœux non spécifiques.	☐ Saisissez vos vœux ETB spécifiques <u>avant</u> les éventuels vœux sur postes banalisés ; ☐ Cliquez sur <u>retour aux demandes</u> ☐ Éditez un récapitulatif afin de vérifier votre saisie : le vœu spécifique ETB doit figurer avant les vœux non spécifiques.
5- SERVICES / SIAM puis COLIBRIS	☐ Téléchargez votre confirmation du jeudi 09 avril 2026 au jeudi 16 avril 2026 à 12h00 ☐ Déposez votre confirmation dans Colibris du jeudi 09 avril 2026 au jeudi 16 avril 2026 .	☐ Téléchargez votre confirmation du jeudi 09 avril 2026 au jeudi 16 avril 2026 à 12h00 ☐ Déposez votre confirmation dans Colibris du jeudi 09 avril 2026 au jeudi 16 avril 2026 .

La procédure SPEA dématérialisée permet aux candidats affectés à Aix-Marseille de déposer en ligne les documents relatifs à leur candidature afin de mettre en avant leurs compétences, leurs qualifications et leur motivation ; par dérogation, pour les seuls entrants dans l'académie, le dépôt de ces documents par e-mail est possible au plus tard le mercredi 08 avril 2026 à 12h00.

Tous les candidats sont encouragés à prendre l'attache du chef d'établissement dans lequel le poste est implanté afin de lui permettre d'émettre un avis éclairé.

L'avis du chef d'établissement d'origine du candidat est sollicité directement dans i-prof, sauf pour les candidats entrants, qui doivent lui demander de transmettre l'avis par e-mail à mvt2026@ac-aix-marseille.fr. Les corps d'inspection, en lien avec les chefs d'établissement concernés, émettent dans i-prof un avis sur chaque candidature entrante, après avoir pris connaissance du dossier du candidat, en adéquation avec les compétences attendues. Les candidatures sont ensuite classées en tenant compte des avis formulés.

Lorsqu'un candidat à la mutation établit une demande à la fois au titre du mouvement intra-académique et pour une affectation dans un poste spécifique académique, cette dernière est prioritaire.

Les candidats retenus pour un poste CLEF à titre provisoire sont prioritaires pour y être affectés à titre définitif, sur avis favorable du chef d'établissement et des corps d'inspection, à condition d'en formuler la demande dans SIAM l'année suivante.

Les candidats retenus pour un poste en milieu pénitentiaire à titre provisoire sont prioritaires pour y être affectés à titre définitif, sur avis favorable du chef d'établissement et des corps d'inspection, à condition d'en formuler la demande dans SIAM l'année suivante.

I.7.2 - POSTES SPÉCIFIQUES ACADÉMIQUES DE COORDONNATEUR ULIS COLLÈGE, LYCÉE ET LP

Le recrutement pour les postes de coordonnateur ULIS implantés dans le 2nd degré est un recrutement académique inter-degrés faisant l'objet d'une procédure spécifique ouverte à tous les personnels enseignants du secteur public de l'académie.

La procédure de candidature sur les postes de coordonnateur ULIS dans le 2nd degré est entièrement dématérialisée via la plateforme Colibris Aix-Marseille. Les candidats doivent se référer aux instructions publiées courant mars au [bulletin académique](#) « affectation sur postes de coordination ULIS dans le second degré – rentrée 2026 ».

Les candidats titulaires du 2nd degré doivent :

- Saisir leurs vœux ULIS via la démarche dédiée dans la plateforme Colibris Aix-Marseille.
- Joindre les pièces justificatives (CV – lettre de motivation – rdv de carrière)
- Saisir l'e-mail du supérieur hiérarchique et de l'inspecteur compétent pour la saisie des avis
- Saisir en parallèle les vœux ULIS correspondants dans SIAM avant le **mercredi 08 avril 2026** à 12h00
- Télécharger leur confirmation dès le 9 avril et indiquer « ULIS-HAN » en face de chaque vœu ULIS.
- Déposer leur confirmation dans Colibris – confirmation de demande de mutation intra.

La commission de recrutement examinera les candidatures et procédera le cas échéant à l'audition des candidats. La candidature des agents qui ont déjà été validés par la commission lors d'une session précédente pour les mêmes fonctions sera examinée sur dossier. La commission de recrutement veillera à l'adéquation entre les exigences des postes et les capacités des enseignants ; les candidats ayant reçu un avis favorable de la commission seront affectés dans l'ordre de priorité suivant :

DÉTENTION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE (CAPPEI, CAPA-SH, 2-CASH)	MODALITÉ D'AFFECTATION
enseignant qui détient un CAPPEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste	À titre définitif
enseignant titulaire du CAPPEI qui détient une certification avec un module de professionnalisation ou un module d'approfondissement différent de celui du poste (l'enseignant retenu sera prioritaire pour suivre le module correspondant)	À titre définitif
enseignant qui achève sa formation CAPPEI	À titre provisoire
enseignant qui va partir en formation CAPPEI	À titre provisoire
enseignant qui ne détient pas le CAPPEI	À titre provisoire

Seules les candidatures portant sur les postes ULIS publiés dans Colibris (postes vacants ou susceptibles d'être vacants) seront examinées au titre de la présente campagne. Les occupants actuels des postes susceptibles d'être vacants (PSV) sont prioritaires pour une affectation à titre définitif, sous conditions (candidature, avis favorable), et les éventuelles candidatures sur ces postes ne seront examinées qu'en l'absence de candidature de l'occupant actuel.

Les postes non publiés, restés vacants ou libérés à l'issue de la campagne pourront faire l'objet d'une affectation provisoire hors campagne en tant que faisant fonction ; les affectations hors campagne ne donnent pas droit à une priorité pour une affectation ultérieure à titre définitif sur le poste.

Les postes ULIS 2nd degré ne sont pas visibles dans les plateformes SIAM 1^{er} et 2nd degré.

ANNEXE 7 - TYPOLOGIE DES POSTES SPÉCIFIQUES ACADÉMIQUES (SPEA)

SIGLES	SIGNIFICATIONS
ACI	assistant création industrielle
ACR	art céramique
ALSC	ens. allemand mention alsacien
ARCA	arts opt.cinéma audiovisuel
ARHA	arts opt. histoire de l'art
AR0P	arts opt. danse
AROT	arts opt.théâtre
BIV	poste bivalent en collège
BT	bt éducation musicale
CEUP	ens.en section européenne en lp
CEUR	ens.en section européenne en lycée ou clg
CLHA	horaires aménagés éducation musicale
CPD	conseiller pédagogique EPS
CPE	poste CPE en établissement avec internat
CSTS	préparation BTS
CURE	étb de soins cure post-cure
DMO	design de mode
DNL2	DNL anglais
DNLA	DNL allemand
DNLE	DNL espagnol
DNLI	DNL italien
DNLP	DNL portugais
DNLR	DNL russe
EEA	établissement EREA
ETC	esthétique cosmétique
F11	section F11 éducation musicale
FLE	poste français langue étrangère
FLS	poste français langue seconde
HAN	étb accueillant enf.malades/handicapés (postes ULIS)
L	série L: arts plastiques, éducation musicale
LABO	attaché de laboratoire
MIG	etb accueillant enfants migrants
NTIC	ressource en NTIC
PART*	formation particulière (<i>sections sportives, sections accueillant des sportifs de haut niveau, postes de PLP requérant des compétences particulières, poste internat d'excellence...</i>)
PCR	poste implanté en classe relais
SES	etb SEGPA
UP**	unité pénitentiaire

*Les postes en dispositif CLEF (Collège Lycée expérimental Freinet), sigle PART, sont proposés en affectation provisoire la première année. Si l'enseignant retenu donne satisfaction, il sera prioritaire pour être affecté à titre définitif, à condition de formuler le vœu spécifique dans le cadre du mouvement intra-académique.

**Les candidats retenus pour un poste en milieu pénitentiaire à titre provisoire sont prioritaires pour y être affectés à titre définitif, sur avis favorable du chef d'établissement et des corps d'inspection, à condition d'en formuler la demande dans SIAM l'année suivante.